



MULHOUSE ALSACE  
AGGLOMÉRATION

PÔLE FINANCES  
ET SERVICES A LA POPULATION  
Direction Enfance et Famille  
Service périscolaire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-200066009-20251201-2924B-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2025

Publication : 09/12/2025

CERTIFIÉ CONFORME Acte exécutoire le 9 décembre 2025  
Le Président



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**  
Sous la présidence de Fabian JORDAN  
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU**  
**Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2025**

**42 élus présents (59 en exercice, 11 procurations)**

**M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.**

**Par délégation au Bureau des attributions :**

**« Attribuer les subventions inférieures ou égales à 100 000 euros ainsi que les conventions attributives dans la limite des crédits inscrits au budget. »**

**STRUCTURES PÉRISCOLAIRES : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE 2025 – VERSEMENT DU SOLDE (7.5.6/2924B)**

En complément de la gestion directe, Mulhouse Alsace Agglomération confie à des partenaires associatifs la gestion de sites périscolaires.

Comme indiqué dans les conventions d'objectifs conclues avec les gestionnaires délégués, il est proposé au Bureau d'autoriser le versement du solde de la subvention 2025.

Le solde 2025 est constitué du montant de la subvention 2024 majoré par des avenants éventuels et diminué des acomptes 2025 déjà versés.

Le détail des montants versés est précisé dans le tableau suivant :

STRUCTURES	SUBVENTION 2024	ACOMPTE 2025 VERSES	SOLDES 2025	SUBVENTION 2025
Périscolaire APAP Brunstatt	93 346,00€	74 676,80€	<b>18 669,20 €</b>	93 346,00 €
MJC Ungersheim - Le Trèfle	87 182,00€	69 745,60€	<b>17 436,40 €</b>	87 182,00 €
MJC Wittenheim	93 000,00€	74 400,00€	<b>18 600,00 €</b>	93 000,00 €
Réussite Educative	10 000,00 €	/	<b>10 000,00 €</b>	10 000,00 €
<b>TOTAL PERISCOLAIRE</b>	<b>283 528,00 €</b>	<b>218 822,40 €</b>	<b>64 705,60 €</b>	<b>283 528,00 €</b>

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 :

Chapitre 65, Fonction 281, Article 65748

Service gestionnaire et utilisateur : A131

Enveloppe 3871 : subvention fonctionnement périscolaire hors DSP

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- approuve l'attribution des subventions proposées,
- approuve le versement des soldes, pour un montant total de 64 705,60 €.

Ne prennent pas part au vote (2) : Antoine HOMÉ et Jean-Claude MENSCH.

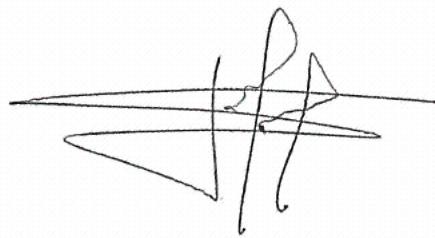
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance



Jean-Luc SCHILDKNACHT

Le Président



Fabian JORDAN